

La lettre des élus écologistes



Décembre 2013

L'urgence n'est pas au plus ou moins d'impôt mais au mieux d'impôt

Extraits du discours de Pierre Pommarel – Session du Conseil régional du 13 novembre 2013

Après la taxe carbone et son menu à la carte confectionné soigneusement par Jean-Louis Borloo, un menu jugé à l'époque peu digeste par le Conseil Constitutionnel qui avait conclu que les grands groupes économiques et industriels se retrouvaient comme des coqs en pâtes, **l'écotaxe poids lourds est le nouveau symbole d'une fiscalité écologique traitée par-dessus la jambe, à bâtons rompus, et sans aucune pédagogie par les gouvernements successifs.**

Une fois encore, c'est attristant, les Ministres des Transports successifs, les parlementaires ont tour à tour courbé l'échine face à la pression des lobbies.

Une fois encore, c'est déplorable, les décideurs ont réussi à opposer l'écologie avec l'agriculture, le développement économique et l'emploi. [...]

Car pourquoi l'écotaxe poids lourds est un tel fiasco en France, alors qu'elle a été appliquée avec succès en Allemagne et en Suisse ? Parce que les principaux décideurs en France ne parviennent toujours qu'à raisonner sur le court terme. L'avenir est regardé uniquement par le petit bout de la lorgnette.

Voilà pourquoi l'écotaxe poids lourds a été détricotée, pourquoi elle n'est plus lisible, cohérente et comprise, alors qu'initialement, lorsque l'idée de cette taxe est ressortie des tables-rondes du Grenelle, **elle était susceptible de favoriser la relocalisation de l'économie, l'emploi dans nos territoires, et le report du transport de marchandises de la route vers le rail.** Autrement dit des objectifs louables dans un monde qui marche sur la tête : est-il logique de voir un pot de yaourt parcourir plus de 9 000 kilomètres pour ses différents constituants et plus de 12 000 à un steak pour les retrouver à des prix imbattables dans votre assiette ? [...]

C'est ce modèle-là, cet agro-business, ce productivisme qui tue nos campagnes, nos paysans et nos éleveurs, **pas l'écologie !**

C'est l'extension prévue des seuils d'autorisation des élevages porcins qui est « *démagogique et dangereuse* » et qui ne « *rendrait pas service aux producteurs* », comme le défendaient très justement Jean-Yves le Drian et Bruno Lemaire en 2010. **Ce n'est pas l'écologie !**

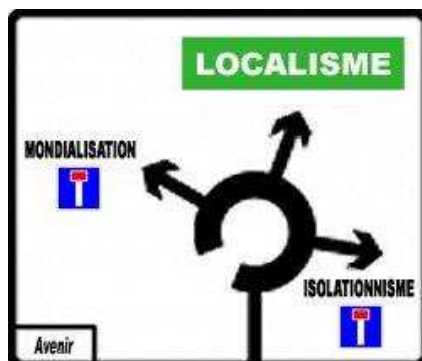
C'est la réouverture par Philippe Martin des financements des retenues d'eau pour les céréaliers et leur confrérie de producteurs hors-sol, sur les crédits des Agences de l'eau, qui décourage les partisans de la polyculture et d'une agriculture responsables. **Ce n'est pas l'écologie !**

S'il y a bien une leçon à tirer de cette écotaxe poids lourds, c'est qu'il faut sans cesse expliquer, informer, sensibiliser nos concitoyens sur l'impôt et sur son utilité.

L'impôt est le ciment de notre société, à condition bien sûr qu'il soit juste, cohérent, progressif et redistributif. C'est lui qui est susceptible de donner du sens à la devise de notre République « liberté, égalité, fraternité ». C'est lui qui peut et qui doit être synonyme de partage et de solidarité, comme nous le montre par exemple le Danemark, où les citoyens sont fiers de payer leurs impôts. C'est grâce à lui que nous pouvons avoir des écoles de proximité, un bureau de poste pas trop loin de chez soi, une sécurité sociale, une retraite, etc.

Il faut cesser de laisser diaboliser l'impôt, par pure démagogie. Une société sans impôts pour financer la sécurité collective, l'éducation, la justice, les transports, ça peut exister, c'est vrai. Ça s'appellerait la jungle !

L'impôt est primordial, et plus que jamais il est urgent d'engager une vaste réforme fiscale pour redonner confiance dans l'impôt, pour le rendre lisible et équilibré. **L'urgence n'est pas au « plus » ou au « moins » d'impôt mais au « mieux d'impôt ».** Il faut déplacer l'impôt qui pèse aujourd'hui sur le travail vers les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution.



Débat d'orientations budgétaires

Extrait de l'intervention du groupe

« Permettez-moi de faire miennes les déclarations d'Alain Rousset, le Président de l'ARF, dans le journal Libération du 1er octobre : *« on nous demande d'accompagner le plan de 30.000 formations pour les demandeurs d'emploi, de poursuivre le développement de l'apprentissage, d'investir dans le réseau ferroviaire, les universités, la nouvelle politique industrielle ou les pôles de compétitivité. Nous n'y arriverons pas avec une autonomie fiscale presque inexistante, des recettes en stagnation et des dotations de l'Etat en diminution de 368 millions d'euros d'ici à 2015 ».*

Sans une réforme fiscale d'envergure, sans un Acte III de la décentralisation courageux, nous n'y arriverons pas effectivement, ou du moins, nous ferons ce que nous pourrons.

Il faudra faire des choix et le premier consiste d'ores et déjà à **augmenter de 5€ par cheval fiscal le tarif des cartes grises, une proposition que notre groupe vous avait faite mot pour mot l'an dernier**, Monsieur le Président. Vous avez donc notre soutien là-dessus car nous n'avons aucune autre possibilité, si ce n'est de recourir davantage à l'emprunt, ce qui ne serait pas judicieux, pas plus que d'ériger une politique d'étranglement de nos interventions ou de nos services.

Au-delà de la carte grise, nous devons faire des choix d'envergure, mais **des choix qui malgré tout peuvent être vertueux, cohérents, responsables.**

A ce titre, vous connaissez nos priorités Monsieur le Président, puisque **nous vous avons transmis près de 15 pages de propositions, de mesures concrètes pour construire le budget.**

Nous rendrons publiques toutes nos propositions^(*) et nous ferons donc le bilan, positif ou négatif, de ce que vous avez retenu lors de la Session budgétaire du mois de décembre, à l'heure où vous nous proposerez de voter le budget. »

(*) A retrouver prochainement sur notre blog : <http://blog.vertsconseilregionallauvergne.fr>

Schéma des formations du Grand Clermont : mise au point

Les élus écologistes se sont battus en toute transparence pour rendre ce schéma des formations cohérent, ambitieux, soucieux de l'intérêt des élèves, et respectueux des personnels des lycées et des enseignants. Rappelons que le CESER a donné un avis favorable à ce schéma, ainsi que les fédérations de parents d'élèves.

Face à l'opposition systématique de certains, du Front de Gauche notamment, à la désinformation, parfois même à la démagogie, nous avons préféré le dialogue, la co-construction, et la sincérité.

Aujourd'hui, nous n'avons pas à rougir de notre attitude, quand bien même certains estiment que les évolutions que nous avons obtenues constituent de timides avancées.

Nous constatons pourtant que ces avancées, permises notamment par les 6 amendements que nous avons déposés lors de la Session du Conseil régional, répondaient à la majorité des inquiétudes des principaux détracteurs de ce schéma. Il fallait donc une sacrée pirouette politicienne du Front de Gauche et de la droite au Conseil régional pour d'un côté déplorer les carences d'un schéma, et de l'autre, refuser d'entériner des avancées qui levaient leurs inquiétudes !

Quelles sont ces avancées justement ? En voici quelques exemples :

Sur le Grand Clermont

- 1) **Le schéma des formations ne débouchera sur la suppression d'aucune formation, d'aucun poste d'agent des lycées, ni sur la révision à la baisse du taux d'encadrement** sur les lycées du Grand Clermont (enseignants, personnels administratifs, de la vie scolaire, et personnels de santé). Le nombre de places offertes par formation ne sera pas revu à la baisse.
- 2) **Les formations du lycée Vercingétorix seront transférées en bloc** afin de ne pas perdre la cohérence et la dynamique de l'offre de formation et de l'équipe éducative de ce lycée. De plus, elles seront transférées pour leur grande majorité en 2015 et non en 2014 comme c'était prévu initialement. D'autre part, les formations de ce lycée seront enrichies de nouveaux BTS qui permettront aux jeunes de terminer leur cursus en Auvergne.

- 3) **Les jeunes les plus fragiles seront accueillis dans de petites structures éducatives**, dans des lycées où les effectifs sont les plus réduits, afin de leur offrir un parcours de formation individualisé et un accompagnement approprié.
- 4) **La capacité d'accueil des internats des lycées du Grand Clermont sera plus importante à moyen terme** et de nombreux internes n'auront plus à étudier dans un lycée et dormir dans un autre.
- 5) **Les formations en lien avec les métiers verts seront davantage développées** (énergie, déchets, transport, ...)

Principes généraux qui s'appliqueront également en dehors du Grand Clermont

- 1) **L'offre territoriale de formation sera dimensionnée par rapport à la démographie mais aussi par rapport à l'équité territoriale et aux nécessités d'aménagement et d'équilibre du territoire.** Ainsi, grâce à notre mobilisation, le schéma affirme que les lycées jouent un rôle important pour les populations en milieu rural, qu'ils participent à l'attractivité d'un territoire, au maintien des populations et du service public.
- 2) **Aucune section d'apprentissage ne sera créée si la formation du même type n'est pas ouverte par la voie scolaire.** La formation par voie scolaire et l'apprentissage seront perçus comme deux voies de formations complémentaires et non concurrentielles.

Sans la mobilisation des écologistes, aucune de ces évolutions n'aurait vu le jour.

Au-delà de ces points clés, notre groupe adhère aux objectifs qui régissent ce schéma : recherche de mixité entre les jeunes des différentes formations, facilitation des passerelles et des changements d'orientation, mise en place de lycées polyvalents avec des formations clairement identifiées pour les jeunes ...

Ainsi, en votant ce schéma, nous avons fait le choix de ne pas stigmatiser les élèves des lycées professionnels, de ne pas considérer que certains élèves ou certaines formations sont plus légitimes ou plus simples à gérer que d'autres, bref, nous donnons la même chance à chaque jeune d'étudier et de s'épanouir dans son environnement scolaire et éducatif.

Comme à son habitude, le Groupe a eu une attitude responsable, constructive, et avec le développement durable comme leitmotiv.

Transmettre et promouvoir la langue et la culture occitanes : le Conseil régional avance doucement mais sûrement

La journée d'échanges du 19 novembre 2013 sur la langue et la culture occitanes en Auvergne a permis de rassembler une centaine de participants.

Le colloque, organisé à Clermont-Ferrand, était destiné à recueillir des témoignages sur des projets pilotés dans différentes régions occitanes et à débattre sur les grands enjeux liés au développement et à la reconnaissance de la



langue occitane comme marqueur identitaire et culturel, comme outil de développement touristique et économique et enfin comme support de création artistique contemporaine.

A l'occasion de cette journée, le Président René Souchon a annoncé deux avancées majeures pour la sauvegarde et le développement de la culture et de langue occitanes :

✚ La préparation et la signature à venir d'une **convention avec le Rectorat pour l'enseignement de l'occitan** en Auvergne dès la rentrée scolaire 2014

✚ La signature prochaine de la **Charte de coopération interrégionale et transfrontalière du développement de la langue occitane** laquelle précise : « *il s'agit de mettre en œuvre de grands projets interrégionaux et transfrontaliers de développement de l'occitan pour l'ensemble des domaines touchant à la politique linguistique et culturelle (enseignement, formation, médias, socialisation de l'occitan, recherche...)* et de définir un cadre d'action et une harmonisation progressive de l'intervention des Régions signataires en faveur du développement de l'occitan ».

En signant, l'Auvergne s'engage dans un partenariat pluriannuel avec les Régions signataires : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Limousin et Rhône-Alpes.

Aides économiques régionales : ne plus souffler le chaud et le froid !

Derrière les discours verdissants de tous les partis politiques, les inquiétudes collectives face à l'asphyxie budgétaire de notre collectivité, les grandes envolées de certains contre le libre-échange effréné, la dictature de la finance et des multinationales, certains actes ne trompent pas. En témoignent 2 aides économiques contre lesquelles nous sommes les seuls à nous être opposés.

300 000 € de prêt à taux zéro pour Fuji Electric à Clermont-Fd

L'entreprise prévoit de créer 6 emplois (15 à la date de la demande) à travers un projet de développement de 1,5 million d'€. Là où le bât blesse, tout en souhaitant montrer à son groupe qu'elle peut assumer seule de nouveaux marchés, l'entreprise demande le soutien des collectivités locales pour ses investissements matériels ! Dans quel but ? Afin de favoriser la réduction des coûts de production par un niveau d'équipement automatisé poussé et une diminution des coûts d'achat...

Pour le groupe écologiste, l'aide de la Région n'était pas nécessaire, encore moins déterminante pour l'entreprise qui appartient au Groupe Fuji Electric Co Ltd dont le chiffre d'affaires s'élève à 8 milliards de dollars et a réalisé 90 millions d'€ de bénéfice net en 2012. Dès lors, la Région avait-elle besoin de se substituer aux actionnaires et de se priver de 300.000€ en période de disette budgétaire ? Non ! Voilà pourquoi nous avons voté "contre".

18 000€ de subvention et 16 500€ de prêt à taux zéro à la SARL Appli'chape Cantal à Jussac

L'entreprise, spécialisée dans l'application de chapes liquides souhaite s'orienter vers les activités d'isolation thermique et phonique. Elle sollicitait

le Conseil Régional pour prendre en charge une partie de ses investissements matériels et subventionner 4 emplois à créer.

Son projet nous a été présenté comme « fortement innovant ». Et pourtant ! L'entreprise prévoit de se développer sur le marché de l'application de mousse polyuréthane. Innovant au XX^e siècle peut-être, mais certainement pas au XXI^e ! **L'énergie grise de ce matériau d'isolation est absolument catastrophique**, et ce n'est pas au Conseil régional d'encourager la production et la pose de tels matériaux d'isolation dont les prix de vente sont attractifs. C'est pourquoi nous avons émis un vote défavorable.

Pendant ce temps-là, l'association Chanvre Auvergne recherche 2.500 euros sur Ulule pour boucler son projet visant à amorcer la fabrication d'isolant à base de chanvre dans plusieurs villages d'Auvergne.

Energie grise des matériaux d'isolation thermique :

Fibres de lin :	30 kWh/m ³ ;
Fibres de chanvre :	40 kWh/m ³ ;
Laine de verre :	250 kWh/m ³ ;
Mousse de polyuréthane :	1 000 à 1 200 kWh/m ³

« L'Energie Grise correspond à la dépense énergétique totale pour l'élaboration d'un matériau, tout au long de son cycle de vie, de son extraction à son recyclage en passant par sa transformation »

3 pas en avant, 1 pas en arrière...

Sous l'impulsion des écologistes, les élus régionaux de gauche ont dit non :

- **Au relèvement du seuil d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en matière d'élevage porcin.** Ainsi, les élus se sont prononcés contre le projet du Ministre de l'Agriculture visant à prévoir un simple régime d'enregistrement pour les ICPE d'élevage de 450 à 2000 porcs, une procédure qui ne prévoit ni étude d'impact, ni enquête publique.
- **Au prélèvement par l'Etat de 210 millions d'€ sur les Agences de l'eau** prévu par le Projet de Loi de Finances 2014. Le Conseil régional s'est prononcé contre toute ponction sur les Agences de l'eau, en 2014 et ultérieurement et a demandé au gouvernement de « *maintenir une gestion déconcentrée et décentralisée de la politique de l'eau, et d'encourager le principe selon lequel « l'eau paye l'eau » et le principe « pollueur payeur ».*
- **Aux propositions inacceptables de l'Etat dans le cadre du volet mobilité du prochain Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020**, tendant à faire de l'Auvergne un cul-de-sac ferroviaire faute de travaux de rénovation sur les lignes interrégionales reliant l'Auvergne à Limoges, Brive, Béziers, Nîmes, et Saint-Etienne. L'Etat prévoit en effet d'investir près de la moitié des financements sur les routes au niveau national et, pour l'Auvergne, **200 millions d'€ sur les routes et 50 millions sur la modernisation du réseau ferré** (dont la majorité sur la ligne Paris-Clermont).

Des propositions à contre-courant des besoins de l'Auvergne, des enjeux environnementaux, de l'aménagement

durable et équilibré des territoires. Aux antipodes des conclusions de la Commission Mobilité 21, laquelle avait d'ailleurs dénoncé que « *les systèmes de transport des campagnes et des espaces périurbains méritent mieux que la médiocrité* ».

Ainsi, les élus régionaux ont demandé à l'Etat « *de privilégier très largement les investissements en faveur des transports ferrés et fluviaux, de reconsidérer très largement ses propositions pour l'Auvergne qui ne correspondent pas aux besoins du territoire, en particulier en matière de pérennisation des lignes ferroviaires* ».

Mais les élus régionaux ont dit non (Front de Gauche) ou se sont abstenus (PS et droite) sur notre vœu en faveur de la transition écologique et de son financement



Carte des travaux du réseau auvergnat

On trouvait dans ce vœu des propositions d'accompagnement pour les ménages, les entreprises, et pour les territoires les plus fragiles, en particulier les territoires ruraux ou de montagne afin de s'orienter vers la transition écologique.

Il était aussi précisé que « *la progression de la fiscalité écologique doit être intégrée à une réforme large des prélèvements obligatoires et à une transformation progressive de la structure de l'impôt* » et que « *l'idée n'est pas de culpabiliser nos concitoyens ou de pratiquer un matraquage fiscal, mais bel et bien de dégager non seulement de nouvelles recettes en vue de financer la transition écologique, mais aussi de réduire les impôts ou les charges sur le travail et la consommation (baisse du taux de TVA sur les biens de première nécessité, les travaux d'efficacité énergétique, les titres de transport, etc.)* »

Pas suffisant pour convaincre nos collègues du Conseil régional qui réclament pourtant de concert une vaste réforme fiscale !

GARES RÉNOVÉES
20 gares ont été rénovées depuis 2006, pour lesquelles la Région a consacré 2,3 M€.

PÔLES D'ÉCHANGES INTERRÉGIONAUX
4 pôles ont déjà été aménagés, ceux de Clermont-Fd et du Puy-en-Velay sont en cours. À l'étude : Aurillac.

Lignes ayant bénéficié de travaux de rénovation de 2009 à 2014.

Interpellation du Préfet de Région sur l'activité de l'entreprise Innov'ia 3i – Pontaumur

Par l'intermédiaire d'une pétition, plus de 700 riverains ont alerté leurs élus locaux et les services de l'Etat au sujet des pollutions engendrées – olfactives, sonores et aquatiques principalement – par l'activité de l'usine Innov'ia 3i. Ils déplorent depuis l'automne 2012 des maux de tête, des nausées, des étourdissements, des vomissements, des irritations des voies respiratoires, etc. qui seraient dues à la production de poudres alimentaires à base de méthionine et à l'utilisation du mercaptan. Ils sont tombés pour l'essentiel sur des portes fermées.

Après avoir rencontré un représentant de l'association « Environnement Nature entre Sioulet et Sioule » nous avons interpellé mi-septembre le Préfet de Région par un courrier. Son prédécesseur s'était engagé à ce que « des dispositions soient prises pour supprimer cette gêne provisoire ». Mais ce qui était provisoire semble durer. Affaire à suivre...

Les premières réserves naturelles régionales en Auvergne, c'est pour bientôt !



Jusqu'à ce jour, la Région Auvergne ne comptait aucune réserve naturelle régionale (RNR) bien que leur création soit de la compétence des régions depuis 2003.

Depuis décembre 2010, la région Auvergne s'est prononcée en faveur de la création des RNR, sachant que le choix politique qui a été fait **privilegie la concertation avec tous les partenaires potentiels, de telle sorte que la demande de création d'une réserve émane des propriétaires eux-mêmes**. Cette méthode a le double avantage de favoriser une acceptation locale sans ambiguïté et de créer un véritable partenariat entre la Région et les acteurs locaux.

Après une première année de concertation entre les différents organismes impliqués (département, communes, propriétaires privés, associations, chambres consulaires, service de l'Etat, etc.) et la Région, une première série de sites a été identifiée en fonction de leur intérêt écologique, notamment en matière de biodiversité et de la faisabilité des projets.

Fin 2013, trois projets font d'ores et déjà l'objet d'une procédure de classement auprès de la Région :

La RNR du lac de Malaguet (43)

Le projet, sur les communes de Monlet Sembadel et Félines, porte sur un périmètre de 55 hectares comprenant le lac proprement dit et l'ensemble des parcelles de zones humides et de forêts en contact direct avec les rives. L'intérêt principal du site réside dans la présence de végétations aquatiques lacustres ou en bordure de lac, avec des espèces très rares (telles que le fluteau nageant, la nitelle flexible, les gazons amphibiens à élatine à six étamines ou à Littorelle à une fleur et Scirpe épingle), accompagnées de formations tourbeuses. Autant de milieux rares et fragiles nécessitant une gestion préservant leur avenir. Le projet du Lac de Malaguet est porté par le PNR du Livradois-Forez.



La RNR des Cheires et grottes de Volvic (63)

Le projet porte sur un périmètre de 61 hectares comprenant des parcelles forestières et plusieurs grottes à chauves-souris d'importance régionale dans les anciennes galeries des carrières de pierre. L'intérêt principal du site réside dans la présence d'une moyenne annuelle de 500 chauves-souris appartenant à 15 espèces différentes qui hibernent dans le site, le tout étant protégé par plusieurs dizaines d'hectares d'une forêt aux essences mixtes aux alentours. L'ensemble de ces forêts se trouve sur l'impluvium des eaux de Volvic et leur protection renforcera la qualité des eaux. Les porteurs de projet sont la Commune de Volvic, la société des Eaux de Volvic et la LPO.

La RNR du Val de Loire Bourbonnais (03)

Le projet, sur les communes de St Martin des Lais et Garnat-sur-Engyèvre, porte sur un périmètre de 54 hectares appartenant à la commune grâce à une aide de la Région pour l'acquisition, auxquels s'ajoutent 230 hectares du domaine public fluvial et 20 hectares de terrain privé, soit 304 hectares dans une magnifique zone de divagation de la rivière Loire en limite du département de l'Allier et de la Saône et Loire. A la mosaïque de paysages fluviaux (rivières, bras morts, forêts des rives, îles, bancs et falaises de galets et de sable) s'ajoutent une faune et une flore exceptionnelles comprenant entre autres le castor, la cistude d'Europe, les sternes Pierre Garin et Naine, l'œdicnème criard, le petit gravelot, la cigogne blanche, le guêpier d'Europe. Parmi la flore, notons la présence de l'épervière de Loire. Les porteurs de projet sont le CEN Allier et la commune de St Martin des Lais.

D'autres projets sont également bien avancés bien qu'encore au stade de l'expertise

- ✚ **le projet de RNR du Puy de Marmant** sur la commune de Veyre-Monton (63) : il couvre 31 hectares de coteaux de Limagne caractérisés par des pelouses sèches marquées par une flore et faune remarquables, notamment pour les papillons diurnes ;
- ✚ **le projet du rocher de Laqueuille** sur la commune de Dienne (15) : il couvre une cinquantaine d'hectares avec trois tourbières au sommet d'un édifice volcanique bordé de prairies d'altitude extensives, d'éboulis et de falaises où vivent entre autres le papillon Apollon et le Grand-Duc ;
- ✚ **et le projet de Haute-Vallée de la Loire (43)**, dans les Gorges de la Loire en amont du Puy : il s'étend sur plus de 557 hectares de gorges sauvages sur les communes du Monastier-sur-Gazeille, Chadron, Solignac, St-Martin de Fugères et de Goudet. Ce site présente la grande originalité d'appartenir majoritairement à l'Etablissement Public Loire (357 hectares) qui est propriétaire des parcelles suite à l'abandon du projet de barrage de Serre de la Fare. Le porteur de projet est l'Etablissement Public Loire.

Compte tenu des délais réglementaires pour l'instruction des dossiers, la consultation du public, le recueil des avis obligatoires, la restitution des avis, la délibération de la Région, la réglementation du site, **le classement des 3 premiers projets interviendra début 2014, et les autres en suivant.**

La Région Auvergne aura alors le privilège de rejoindre le grand réseau national des Réserves naturelles, contribuant ainsi à un de ses objectifs affichés, à savoir la préservation de la biodiversité, des espèces et des espaces remarquables.

Contactez les élus : Gustave Alirol – Fatima Bezli – Christian Bouchardy – Agnès Mollon – Pierre Pommarel – Nicole Rouaire – Lionel Roucan

☑ par mail à leur attention : groupeEE@cr-auvergne.fr

☑ par téléphone 04.73.31.84.94 / ou fax 04.73.31.84.86

et suivre l'actualité du Groupe : <http://blog.vertsconseilregionalauvergne.fr/>